

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX**, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec  
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT  
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Une république dédiée au Sacré-Cœur. — Deux conditions essentielles à l'état ecclésiastique : L'appel de Dieu et l'action de l'Eglise. — La générosité des catholiques de la Province de Québec, à l'égard des enfants sauvages du Nord-Ouest. — Un enfant de treize ans. — Deux actes généreux. — Election des officiers de "la Presse associée de la Province de Québec."

*Causerie Agricole* : Durée de la prairie.

*Correspondance* : La colonisation dans la Gaspésie.

*Sujets divers* : Appropriation de la nourriture pour les animaux. — L'emploi de la paille pour la nourriture des animaux. — Multiplication des produits dans une exploitation rurale. — Les pailles comme litière. — Emploi du sel pour les animaux ; comment l'administrer aux animaux.

*Bibliographies* : Méthode de plain-chant, par Etienne Legaré, maître-chantre à la Basilique Notre-Dame de Québec ; J. A. Langlais, libraire-éditeur. — Fête nationale des Canadiens-français célébrée à Windsor, Ontario, le 25 juin 1883, par N.-E. Dionne, rédacteur-en-chef du *Courier du Canada* et du *Journal des Campagnes*.

*Choses et autres* : Le fumier avec addition de phosphate et de potasse. — Soins à donner aux instruments d'agriculture. — Couvrir les plants de fraisiers.

*Recettes* : Moyen de se prémunir contre la falsification de la cire blanchie. — Comment on obtient de très gros oignons.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval ;" des soins à lui donner. — Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye. — Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvreau, ser., N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition. — Prix, 10 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, ser., arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec. — Prix, 15 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart. — Prix 60 cts.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Une république dédiée au Sacré-Cœur.* — Une république, qui n'a rien de commun avec certaines républiques que nous connaissons — que nous connaissons trop. — la république de l'Equateur vient de donner un magnifique exemple de son attachement à la fois religieuse, en affirmant dans ses lois et en faisant respecter dans toutes ses institutions les droits de Dieu.

En 1873, grâce à l'initiative de M. Garcia Morono, président de la république, la nation entière s'est consacrée au Sacré-Cœur. Deux années après, M. Morono tombait sous le poignard d'un assassin stipendié par la franc-maçonnerie. Mais, avant de rendre le dernier soupir, ce vaillant chrétien disait à ceux qui l'entouraient et pleuraient à son chevet : "Ne pleurez point, Dieu ne meurt pas."

M. Morono a été prophète. Après sept années de craintes, de discordes, de persécutions cruelles provoquées par une minorité sectaire contre les sentiments religieux du pays tout entier, les conservateurs, à force d'entente et d'énergie, ont repris le pouvoir. Un des premiers actes de ce gouvernement réparateur a été la promulgation du décret suivant :

"Le gouvernement provisoire de la république,

"Considérant que les triomphes récents dont la patrie se glorifie sont manifestement dus à la protection toute-puissante de Dieu, reconnaît qu'il lui est dû un monument impérissable de la reconnaissance du peuple de l'Equateur, et décrète :

"Art. 1er. — Il sera construit aux frais de l'Etat et avec le concours des dons spontanément offerts par les particuliers, une basilique magnifique dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, auquel la république est spécialement consacrée.

"Art. 2. — Le nouveau temple sera élevé dans l'encoignure de la capitale, dans un lieu qui sera fixé d'accord entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique ;

" Art. 3.—Le 10 août prochain, anniversaire de l'indépendance de l'Équateur, aura lieu solennellement la pose de la première pierre de cet édifice.

" Donné à Quito, capitale de la république, le 23 juillet 1883.

" LUIGI CORDERO—AGOSTINO GUERRERO  
—RAFAELE PEREZ PAREJA—PAOLO  
HERRERA.

" *Le ministre de l'intérieur :*

" G. MODESTO ESPINOVA. "

Cette cérémonie a été célébrée le 10 août, et la population tout entière a renouvelé à cette occasion sa consécration au Sacré-Cœur, au milieu d'un enthousiasme qui ne saurait se décrire.

Combien de républiques devraient prendre pour modèle la république de l'Équateur !

*Vocation ecclésiastique.*—Pour faire un prêtre, il faut deux conditions essentielles : l'appel de Dieu et l'action de l'Église.

L'appel de Dieu : " C'est dit Mgr Mermillod, un petit enfant dans son village, il agite la clochette de l'autel, il offre le vin du sacrifice, il accompagne le prêtre auprès des moribonds, et comme ce petit enfant qui, voyant un tableau dit : " Je veux être peintre, " ce petit enfant a dit à l'oreille de sa mère : " Je veux être prêtre. " Et l'a embrassé et l'a béni. Puis il est allé s'agenouiller au confessionnal, et il a de nouveau révélé son secret : " Je veux être prêtre. Mais tu trouveras des sacrifices, tu trouveras le mépris, tu trouveras la pauvreté. Qu'importe ? je veux être prêtre. Et bien, crois et grandis. Dieu parle à cet enfant comme à Samuel. L'enfant écoute cette voix intime : il sent qu'il est appelé de Dieu. Mais il faut encore l'action de l'Église. Ce petit enfant qui a entendu l'appel de Dieu dans son cœur, l'Église le prend, elle le forme dans le petit et dans le grand séminaire. Elle lui dit : oublie-toi toi-même ; ne pense qu'à Dieu et aux âmes. Après l'avoir formé, elle le conduit au pied de l'autel, l'évêque lui donne la consécration que lui seul peut donner. Ce prêtre est consacré, le ciel s'incline, *tu es sacerdos in æternum*. Rien ne pourra plus lui enlever le caractère du sacerdoce. Il sera pour lui un stigmate de gloire ou d'opprobre, il est prêtre pour l'éternité.

Prions donc pour que cet appel de Dieu se multiplie et qu'il se fasse entendre aux âmes pures et candides et pour que l'Église puisse cultiver ses vocations naissantes et former ainsi de nombreux et saints prêtres qui travailleront à la sanctification des âmes et à l'extension du règne de Jésus-Christ.

— *La générosité des catholiques de la province de Québec* vient de s'affirmer d'une manière bien remarquable. Les évêques de cette province ont établi l'œuvre si importante et si méritoire des écoles pour les enfants des sauvages du Nord-Ouest. A la demande de ces vénérables pères, une quête s'est faite dans toutes les églises de la province de Québec ; cette quête a produit une somme de \$6,500 et quelques piastres. Le quart de cette somme est pour les écoles sauvages de l'archidiocèse de Saint-Boniface ; un autre quart pour celles de Saint-Aubert ; un troisième quart pour celles d'Athabaska, Mackenzie, et le quatrième quart est divisé entre le vicariat apostolique de Pontiac et la préfecture apostolique du Labrador. C'est

un nouveau lien que nos frères de Québec viennent de nouer avec les indigènes de ces vastes contrées ; nous les remercions bien cordialement, et il nous est doublement agréable de savoir que le Souverain Pontife a béni cette œuvre des écoles sauvages du Nord-Ouest et accorde des indulgences à tous ceux qui y prennent part.—*Le Manitoba.*

*A treize ans.*—On écrit de Bruxelles au *Figaro* :

Voici une touchante et poignante histoire d'enfant. Si on faisait encore des *Morales en action*, le pauvre petit dont je vais vous parler, y occuperait une belle et grande page.

L'autre jour, un malheureux enfant de 13 ans qui travaillait comme apprenti plombier dans une maison en construction à Corgerhont, tombe d'une hauteur de quelques mètres et meurt au bout de quelques heures.

Pendant qu'on le soigne, qu'on le transporte à l'hôpital, on apprend ceci : Son père était mort il y a trois mois. Après l'enterrement, le petit Jean Williams dit à sa mère : " Je suis l'aîné des enfants, c'est à moi à travailler pour vous et mes frères. " Et il s'en va trouver un maître plombier pour lui dire :

— Ma mère est veuve avec quatre enfants, je suis l'aîné, donnez-moi de l'ouvrage pour que ma mère et les petits aient du pain.

On l'embauche tout de suite, comme bien vous pensez. Quelques semaines après il tombait et se tuait !

Avant de mourir, il a prié sa mère de payer pour lui une dette de quatre centimes à un petit camarade.

Il y en a bien un autre, a-t-il ajouté, qui me doit seize centimes, mais ne lui en parlez pas. S'il ne me les a pas apportés, c'est qu'il ne peut pas.

Et il est mort en recommandant à ses trois petits frères d'être bien sages pour ne pas faire du chagrin à maman qui en avait bien assez déjà !

Pauvre bébé ! Quel vaillant il serait devenu ! Pauvre mère.

*Deux actes généreux.*—Le *Salut public* raconte que, dimanche dernier, se présentait à la caisse d'épargne de Lyon un enfant de treize ans, pour déposer une somme de 500 francs. Comme on lui fit quelques difficultés, lui demandant d'où lui venait une si grosse somme et surtout si elle lui appartenait légitimement. L'enfant répondit avec beaucoup de simplicité et de naturel, que cette somme lui avait été envoyée d'Angleterre par un ami inconnu, en récompense d'un acte de courage.

Ce jeune déposant était, en effet, le héros d'un sauvetage. Il se nomme Antoine Méziat et demeure chez son père, à la Bridoire (Savoie).

Un de ses camarades se noyait dans le torrent qui coule à la Bridoire. Le petit Méziat n'hésita pas un instant à se dévouer : il se précipita dans le gouffre et fut assez heureux pour retirer sain et sauf le malheureux garçon en péril.

Vendredi dernier, le jeune sauveteur recevait une lettre de Southampton, contenant un billet de Banque d'Angleterre de vingt livres sterling.

Cette lettre était ainsi conçue :

« Mon garçon,

« J'ai lu avant hier, dans un journal d'ici, quelques lignes à propos de toi ; je ne sais si tu recevras la

médaille, qui serait la seule récompense digne d'être donnée à un petit Français qui s'est distingué à sauver la vie d'autrui au péril de la sienne.

" Je l'espère. En attendant, il m'a semblé que peut-être cela te ferait plaisir de savoir qu'il y a hors de ton pays quelqu'un qui te veut du bien et qui t'en voudra toujours, à cause du courage et du dévouement dont tu as donné la preuve, d'autant plus que cette ami habite bien loin, en Amérique !

" Je te prie d'accepter de sa part la somme de 500 francs comme marque de son estime, et je te conseille de ne pas dépenser cet argent, mais bien de le mettre à la Banque, où peut-être il croîtra avec le temps.

" Si tu as le temps et le désir d'écrire, une lettre serait la bienvenue à l'ami dont je te parle, et il ne serait pas fâché non plus de posséder ton portrait.

" Bien à toi.

" ALFRED CORNING CLARK

" 64 West, 22 street, à New-York.

" A Southampton jusqu'au 10 octobre."

*La presse associée.*—Hier a eu lieu dans la salle du Saptour-Haydn l'assemblée générale annuelle des membres de la Presse associée de la province de Québec, pour l'élection des officiers. Avant de procéder, M. Le Vasseur, président, lut un rapport très circonstancié des opérations de l'année, et fit une revue complète des faits les plus saillants concernant l'Association fondée en décembre de l'année dernière. Nous publierons ce rapport sous peu de jours.

M. S. Marcotte, trésorier, lut le rapport financier que les membres jugèrent satisfaisant. Un petit déficit d'une vingtaine de dollars fut comblé, séance tenante, grâce à la générosité de M. Léger Brousseau, vice-président honoraire de l'Association.

Puis on procéda à l'élection des officiers, et le scrutin apporta le résultat suivant :

Président honoraire : l'honorable M. Boucher de la Bruère, président du Conseil Législatif et rédacteur-propriétaire du *Courrier de Saint-Hyacinthe*.

Vice-président honoraire : M. Léger Brousseau, propriétaire du *Courrier du Canada* et M. E. T. D. Chambers, assistant-rédacteur du *Morning Chronicle*.

Président actif : M. N. Le Vasseur.

Vice-présidents actifs : M. J. Carrel, rédacteur-propriétaire du *Daily Telegraph* et du *Saturday Budget*, et M. F. L. Désaulniers, M. P. P., rédacteur du *Messenger de Nicolet*.

Secrétaire : Dr N. E. Dionne, rédacteur du *Courrier du Canada*.

Assistant-secrétaire : M. F. L. Demers, co-propriétaire du *Canadien* et de *l'Événement*.

Trésorier : M. S. Marcotte, gérant de *l'Événement*.

Bibliothécaire : M. Legendre correspondant de divers journaux et revues.

Des remerciements furent votés aux membres du Saptour-Haydn, pour la location gratuite de leur salle, à M. Léger Brousseau pour son don gracieux, et aux officiers sortant de charge.

M. LeVasseur remercia cordialement l'assemblée de l'honneur qu'on lui faisait de l'appeler à présider pour une année encore les délibérations d'un corps aussi important que celui des journalistes de la province de Québec.

Il y avait vingt-six membres actifs présents à cette réunion.

## CAUSERIE AGRICOLE

EXPLOITATION DES PRÉS FAUCHÉS.

( Suite.)

*Durée de la prairie.*—La durée d'une prairie naturelle pourrait être illimitée, et elle l'est en effet lorsqu'on sait donner à cette prairie les soins qu'elle requiert. Une prairie naturelle ne vieillit pas, à proprement parler ; mais, soumise à une mauvaise culture,

elle faiblit, les meilleures plantes qui la composent disparaissent et sont remplacées par d'autres peu productives et peu succulentes qui nous obligent assez souvent à labourer la terre. Or c'est toujours une perte que d'être obligé de labourer une prairie, car elle exige pour sa formation des déboursés assez considérables qu'il faudra renouveler lorsqu'on voudra reconstituer cette prairie. On reconnaît généralement qu'une prairie a besoin d'être labourée quand elle est en partie couverte de mousse. Si l'on veut que cette mousse disparaisse, fumons la prairie, donnons-lui les engrais convenables ; arrosons-la avec des engrais liquides en petite quantité, tels que purins et urines bien étendus d'eau ; répandons sur sa surface des engrais pulvérulents tels que cendres, poudre d'os, quelques engrais commerciaux, et la prairie ne vieillira pas ; au contraire, son produit ne fera qu'augmenter. En outre, n'oublions pas les autres soins, pour activer la végétation des plantes.

Les mauvaises herbes font un tort immense aux prairies, et il ne faut pas seulement se borner à les couper. A l'égard des chardons l'arrachage n'est pas toujours facile, mais il y a des temps, après une pluie par exemple, où la terre est ramollie, et l'on peut alors enlever leurs racines.

Si la prairie était éclaircie, un bon hersage suivi d'un léger ensemencement rajeunirait cette prairie. Quoique, cependant, avec ces soins la durée de la prairie puisse être illimitée, il est de notre intérêt de labourer à de longs intervalles.

Pendant la durée d'une prairie, il s'accumule à sa surface de nombreux débris qui, en se décomposant, forment de riches engrais. Dans la position où ils se trouvent, ils ne sont d'aucune utilité pour la végétation. En labourant la prairie on les enfouit dans le sol et on les oblige à se décomposer et à servir à la nutrition de quelques autres plantes. La couche de terre alors retournée par la charrue est presque totalement formée de débris organiques, lesquels exposés aux rayons ardents du soleil et aux vents desséchants s'évaporent en assez forte proportion. La perte que l'on éprouve ainsi est notable et il est étonnant qu'on néglige de prendre les moyens d'arrêter cette déperdition, surtout quand ces moyens sont si simples et si peu coûteux. Il suffit de mettre à la surface du sol une légère couche de plâtre, dans la proportion d'un minot et demi à deux minots par arpent.

Quand la prairie a été labourée, il ne faut pas l'épuiser, car c'est une poule aux œufs d'or qu'il ne faut pas tuer pour avoir sa richesse. Toute la richesse qu'on lui enlèvera devra lui être restituée plus tard, et tout en diminuant les récoltes on n'aurait fait aucune économie. Si l'on a l'intention de reconstituer la prairie, on n'enlèvera de cette prairie que peu de surabondance de principes fertilisants, et pour cela deux ou trois récoltes suffiront dans les terres plus riches. Il ne faudra pas aller au-delà, et dans la deuxième de ces récoltes on devra semer les plantes qui doivent réformer la prairie.

Le défrichement d'une prairie naturelle, dans tous les cas, ne doit se faire qu'à l'extrême, lorsque le produit est devenu trop faible ; et avant d'arriver à cette extrémité il faut essayer s'il ne serait pas possible de faire revivre cette prairie, car plusieurs herbages faibles en apparence peuvent avoir été amenés à cet état par

un manque de soins pendant quelques années, et assez souvent on leur ramène leur vigueur en les cultivant mieux qu'on ne l'a fait précédemment. Pour cela on les hersera au printemps, puis on les fumera abondamment, et même on pourra faire de nouveaux semis. Mais si, malgré cela, la production n'augmente pas dès l'année suivante, ce que l'on aura de mieux à faire sera de labourer cette prairie, car on aura la preuve qu'elle est épuisée. On agira de la même manière pour les prairies qui ont été bien soignées mais qui cependant ont diminué en produits.

On devra toujours considérer comme peu avantageux le défrichement des prairies, car si on obtient facilement une bonne récolte de foin sur un terrain quelconque, et il n'est pas aussi aisé d'y assoir solidement une bonne prairie naturelle. Ce n'est qu'après un temps assez long et après plusieurs années de production faible que l'on réussit à former le gazon. Pour cette raison, avant de se décider de labourer une prairie naturelle, il faut auparavant essayer à l'améliorer.

Les différentes causes qui peuvent amener la destruction d'une prairie sont les inondations et l'excès d'humidité qui en est la suite, le manque d'humidité, la présence de plantes nuisibles ou inutiles, les irrégularités de la surface du sol de même que l'appauvrissement du sol.

Dans les circonstances où nous sommes forcés de former une prairie naturelle, circonstances que nous connaissons déjà, le défrichement de cette prairie est le plus mauvais travail que nous puissions faire. Aussi c'est agir contre son intérêt que de rompre une prairie située sur le penchant d'un coteau rapide.

Mais on forme des prairies sur un grand nombre d'autres terrains et alors, si le capital d'exploitation est suffisant, si l'on a remarqué que les prairies artificielles donnent un bon produit, on pourra avec moins d'inconvénient labourer les prairies naturelles après un certain nombre d'années, afin d'utiliser les principes qui s'y sont accumulés.

Il est assez difficile de préciser l'âge où une prairie demande à être transformée en terre labourée. Cet âge varie suivant la fertilité du sol, la dose d'engrais qu'on lui a donné et l'espèce de plantes qui forment une prairie. On a remarqué que l'accumulation des principes fertilisants ne commence à être abondante que vers la douzième année de la formation de la prairie, et après cela elle même peut en avoir au moins pour huit ans. De sorte que la vie des prairies naturelles, même où il est avantageux de labourer, doit être en moyenne de vingt ans.

Sur le défrichement des prairies naturelles, on mêle généralement des plantes qui se plaisent au milieu de l'abondance, qui ne craignent pas de verser et dont le produit consiste surtout en feuilles, en racines et en tiges, car ce sont là les parties des plantes qui se développent le mieux sur une prairie naturelle labourée.

Dans les terres fortes, la première récolte devrait être une récolte sarclée, sans fumure, ou bien du tabac ou du chanvre. Après ces plantes les céréales viennent très bien. Dans les terres légères, comme l'accumulation des débris n'a pas été très grande, une récolte de céréales viendra bien après la prairie.

Dans le défrichement des prairies, on doit reconnaître que le riche gazon que nous retrouvons peut donner plusieurs récoltes successives sans engrais, et cela sans que l'abondance des produits paraisse diminuer. Alors on peut adopter un assolement composé de patates ou autres racines, choux, fèves, etc. Cependant dès la deuxième ou la troisième année, suivant la richesse du sol, il faudra commencer à engraisser le sol. On ne labouré pas une prairie pour lui enlever tous ses principes fertilisants; au contraire, on doit ne lui demander que la surabondance de sa richesse. Si l'on a bien fumé la terre, au bout de quelques années on pourra ramener la prairie qui alors donnera des produits abondants.

#### La colonisation dans la Gaspésie.

Monsieur le Rédacteur,

Sachant votre bienveillance et l'intérêt que vous portez à la colonisation, j'ose vous prier de publier dans votre excellent journal, ce qui suit :

En février dernier, la plupart des curés de la Gaspésie se réunissaient à St Michel du Percé, chef-lieu du comté de Gaspé. Ils voulaient s'entendre pour s'opposer à l'émigration, cette plaie hideuse qui fait tant de mal à la Province de Québec, et qui vient d'entreprendre de décimer la population Gaspésienne avec d'autant plus de rapidité qu'elle la sait plus pauvre. Le remède était tout trouvé; je veux dire la colonisation; il s'agissait de prendre les moyens de l'appliquer.

Dans ce but si louable, ces vrais amis de leurs compatriotes, jetèrent les bases d'une vraie société de colonisation. Oh! avec eux pas de charte prétentieuse, pas de ces détours raffinés pour s'enrichir aux dépens des autres—loin de là. Ils y allaient en hommes dévoués, en hommes sachant se dépenser eux-mêmes au bien de leurs frères, de leurs ouailles, en vrais pasteurs et ministres du Dieu de charité, décidés à ne reculer devant aucun sacrifice.

Le Révérend J. O. Normandin, curé de Notre-Dame de la Grande Rivière, et Vicaire-Forain du District de Gaspé, bien connu comme l'homme de la colonisation dans son diocèse, fut nommé Président de la dite société qui choisit sans balancer pour centre d'opération cette belle partie du Canton de Percé s'étendant en arrière de la Grande Rivière, du Cap-d'Espoir, des montagnes de Percé, vers St Pierre de Malbaie.

Fort de l'appui de ses confrères et de la haute approbation de Son Evêque, Monseigneur Langlois de Rimouski, le président de la Société se mit à l'œuvre avec un zèle, une énergie irrésistibles; si bien qu'au bout de quelques semaines la vallée à coloniser était explorée en tous sens, les chemins tracés, et un nombre relativement considérable de lots achetés de la Couronne. Aussi ne doit-on pas être surpris d'apprendre que les défrichements commençaient dès les premiers jours du printemps, grâce à la bonne volonté de l'intelligente population des paroisses environnantes, principalement de la Grande Rivière. Je puis même ajouter qu'il y a eu un ensemencement en orge, avoine, graine de foin et légumes; on peut si vous le voulez, toujours est-il qu'il y en a eu.

Cet automne les travaux ont repris avec une nouvelle ardeur, grâce d'abord au Gouvernement Provincial qui a bien voulu octroyer à la Société la somme de deux cent piastres (\$200), ensuite et surtout à la générosité des paroissiens de la Grande Rivière, du Cap d'Espoir, de New Port, de Percé et de Pabos. De sorte que la Société a pu ouvrir dans toute sa longueur et largeur une route conduisant au centre des travaux de colonisation, et de plus un chemin de front d'une vingtaine d'arpents; chemin qui sera continué au printemps prochain sur toute la longueur du rang double choisi pour être le cœur de la nouvelle paroisse qu'il s'agit de fonder sous le patronage de St-Isidore le laboureur.

Ces route et chemin étaient à peine commencés que trois braves pères de famille de la Grande Rivière, Thomas Smith, Pierre Lapierre, et Pierre Roussi sont allés se construire sur trois lots voisins chacun une modeste habitation, où ils se sont fixés depuis lors, avec leurs femmes et enfants. Plusieurs autres se préparent à les suivre.

Ces jours derniers, nos curés colonisateurs, conformément à la promesse qu'ils en avaient faite à l'avance, se sont rendus, leur Président en tête, faire visite aux nouveaux colons pour les encourager et leur assurer assistance au besoin. Nous avons vu là sur les lieux quelques-uns de ces bons prêtres prendre la hache et prouver qu'ils tenaient à honneur d'abattre quelques arbres sur l'emplacement de l'église projetée, et ensuite sur les lots respectifs choisis par eux pour y aider, vrais protecteurs, des colons à vivre. Un grand nombre de personnes s'étaient proposées de faire partie de cette excursion. Mais elles avaient compté sans le temps qui, ce jour là, était à la tempête: vent furieux accompagné d'une pluie de novembre. Malgré tout, enthousiasme sur toute la ligne, force pavillons de toutes sortes, force fusillades, bravos multipliés, etc., etc.

Il n'est pas besoin de dire que la vallée choisie comme centre de colonisation est des plus favorables à l'établissement de plusieurs belles paroisses. Les terres y sont très-bonnes et faciles à cultiver.

Merci, Monsieur le Rédacteur; au revoir.

UN GASPÉSIEEN,  
*Ami de la colonisation.*

#### Appropriation de la nourriture pour les animaux.

Les aliments contribuent tant au maintien de la santé des animaux, qu'on ne saurait trop veiller à ce qu'ils soient toujours de bonne qualité, et donnés en quantité suffisante. Mal nourris, les animaux manquent de forces pour suffire aux travaux; leurs membres, affaiblis par des exercices laborieux, ne se réparent pas en raison de leurs pertes; ils deviennent extrêmement sensibles aux influences de l'atmosphère et à toutes les impressions du besoin.

Malheur au cultivateur qui immole la santé de ses animaux à une parcimonie ou à un ménagement mal entendu, et ne donne pas tous ses soins pour conserver à leur nourriture les qualités spécifiques qu'elle doit avoir; si le fourrage est encore humide au moment de le serrer, il s'échauffe, fermente et devient alors pour le bétail une subsistance détestable et même nuisible à sa santé. Une attention, c'est d'en régler la

quantité sur le nombre, la force, l'embonpoint des animaux, et de préférer la forme sous laquelle la nourriture produit le plus grand effet par rapport à la destination qu'on se propose de leur donner. Il faut bien se persuader que quatre vaches, par exemple, choisies et alimentées convenablement, rendent davantage que huit qui le seraient mal.

#### L'emploi de la paille pour la nourriture des animaux.

C'est au temps de la stabulation des animaux que la paille est le plus en usage pour leur nourriture. Sous ces circonstances il n'est pas sans utilité de connaître la qualité nutritive des différentes pailles et dans quelles conditions elles peuvent être données aux bestiaux.

Le principal emploi de la paille est pour la nourriture des animaux, et celle qui mérite la préférence sous ce rapport, c'est la paille de blé; après elle vient celle d'avoine, puis celle d'orge; la paille de seigle est la moins bonne.

La qualité intrinsèque de la paille de blé varie suivant le climat et le sol sur lequel la plante a végété. Elle est plus sucrée au midi qu'au nord, dans un terrain sec que dans un terrain humide. Sa qualité relative, dans une même localité, dépend de l'année plus ou moins pluvieuse, des circonstances qui ont précédé ou accompagné la récolte, des précautions qui ont été prises pour la conserver, etc.

On reconnaît une bonne paille à sa couleur dorée, à son odeur suave, à sa saveur sucrée. Elle perd toutes ses qualités par son exposition à la pluie, par son séjour dans des lieux humides ou peu aérés, etc. Celle des blés versés, celle qui a été trop longtemps en javelles, qu'on a serrée avant sa parfaite dessiccation, que l'on a mise en meules, etc., diminue plus ou moins de bonté. Elle devient complètement impropre à la nourriture des bestiaux lorsqu'elle est moisie, et à plus forte raison lorsqu'elle est pourrie.

L'usage de tous les siècles et de tous les pays ne permet pas de regarder la paille comme un mauvais aliment pour les bestiaux, qui presque tous l'aiment lorsqu'elle est fraîche et bien conditionnée; mais il n'en est pas moins vrai que c'est une nourriture peu substantielle, et qu'il est prouvé par l'expérience que les chevaux, les bœufs qui travaillent et auxquels on la donne exclusivement, s'affaiblissent au point de ne plus rendre de services. Ce fait s'explique facilement, car on sait que toutes les parties mucilagineuses et sucrées, développées par la végétation, sont destinées à la formation de la graine, et que par conséquent elles sont passées dans le grain au moment de la parfaite maturité du blé.

Ce sont donc les chevaux qui mangent beaucoup d'avoine et quelquefois du blé, ceux qui travaillent peu, les vaches et les moutons que l'on ne veut pas engraisser, qui peuvent être mis à la paille, et encore il convient de leur donner du foin quelques semaines précédant le vêlage des vaches ou l'agnelage des moutons. Les jeunes animaux qu'on désire amener à une belle taille n'y arriveront pas si on leur donne de la paille pour base de leur nourriture, parce qu'elle ne leur fournit pas assez de principes d'accroissement.

Il est une manière de disposer la paille destinée aux bestiaux, qui la leur fait manger avec plus de plaisir,



et qui par conséquent doit être employée toutes les fois que cela est possible : c'est de la mêler immédiatement après qu'elle est battue, avec d'autres fourrages. On fait ce mélange lorsque la paille ou le foin ne sont pas parfaitement secs, parce que l'une favorise la dessiccation de l'autre.

On a mis en question s'il ne convenait pas mieux de hacher la paille avant de la donner aux bestiaux, que de la leur faire manger telle qu'elle sort du battage. Quelques agronomes ont pris le parti de la paille hachée le plus également et le plus économiquement possible.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les avantages de la paille hachée sont compensés par ses inconvénients, dont un est très grave, c'est qu'elle dispense les bestiaux de mâcher : or la mastication, comme on sait, est une circonstance nécessaire à une bonne alimentation. De plus, la paille hachée met en sang la bouche des jeunes chevaux qui n'y sont pas encore accoutumés. Les bêtes à cornes sont, de tous les bestiaux, ceux qui rejettent le plus fréquemment la paille hachée.

La chose qui paraîtrait la plus favorable à la mastication des bestiaux serait de leur donner la paille légèrement humectée un ou deux jours à l'avance, pour l'attendrir.

Les bestiaux, et surtout les chevaux, ne mangent pas également tous les brins de paille qu'on leur présente. Mille causes peuvent agir dans cette circonstance, et il est superflu de les rechercher ; il suffit d'observer que cette paille n'est pas perdue, puisqu'elle entre dans la composition de la litière et par suite dans celle du fumier. D'ailleurs il est des bestiaux qui ne mangent pas de paille quand ils espèrent avoir du foin, encore plus de l'avoine ou autres grains. C'est au cultivateur à prendre note de leurs habitudes à cet égard.

Il faut faire attention que la paille ne prenne pas une mauvaise odeur par sa proximité des écuries, des fumiers, etc., qu'elle ne moisisse pas parce qu'elle a été serrée mouillée ou parce que l'eau des pluies l'a pénétrée.

La paille de blé qui contient encore beaucoup de grains est d'autant meilleure pour les bestiaux qu'il reste davantage de ces grains, comme on peut bien le penser.

Lorsque la paille d'avoine a été coupée, comme on le fait d'ordinaire, avant la maturité complète de la graine, elle est presque aussi bonne que le foin pour la nourriture des bestiaux ; mais il ne faut pas qu'on l'ait laissée noircir, moisir et même pourrir sur le sol, sous prétexte de la faire javaler. Il est remarquable que les cultivateurs n'ouvrent pas les yeux sur leurs vrais intérêts, et qu'ils perdent de gaieté de cœur tant de paille d'avoine par suite de cet usage.

Ordinairement la paille d'orge est la plus dure de toutes ; mais comme elle est savoureuse, les bestiaux ne la rebutent pas. Elle est plus qu'aucune autre dans le cas d'être mouillée avant de la leur donner. Rarement cette paille entre dans le commerce ; les cultivateurs la font consommer par leurs animaux.

Quoique plus tendre que la paille cello de seigle est rarement donnée aux bestiaux.

#### Multiplication dans une exploitation rurale.

Tout doit tendre à la multiplication dans une exploitation rurale, puisqu'elle n'a pour but que de remplacer perpétuellement ce qui se consomme ou se vend ; cependant cette multiplication doit être soumise à certaines règles, sans quoi elle mènerait le cultivateur à sa perte.

En effet, plus il y a de bestiaux et plus le cultivateur a de valeurs disponibles ; mais s'il n'a pas suffisamment de fourrages pour les nourrir ? Plus il a de blé, et plus il fait d'argent ; mais si le blé devient chaque année de qualité inférieure ou si l'on ne peut le vendre à un prix rémunérateur ou qu'on ne puisse pas le vendre ? Plus il plante d'arbres, et plus il augmente de son fond ; mais si leur nombre nuit à ses différentes récoltes ?

Nous citons ces exemples, presque triviaux, pour faire sentir que tout doit être en rapport harmonique, et qu'il faut toujours combiner les avantages et les inconvénients d'une opération avant de la commencer. En général un cultivateur qui veut tirer un grand parti de sa culture doit s'efforcer de multiplier les objets dont la vente est la plus assurée dans le moment ; mais celui qui est prudent les varie de manière à ce que si l'un manque l'autre l'en dédommage.

#### Les pailles comme litière.

Les pailles de nos différentes céréales étant plus ou moins dures, plus ou moins susceptibles d'être décomposées, forment des litières et des fumiers d'une nature particulière. On compose de la litière avec celles de ces pailles dont on a le plus à sa disposition ou celles qui sont les plus altérées.

Les pailles ne contenant presque plus de mucilage sont moins propres que les plantes coupées avant leur floraison à faire de l'humus, et par conséquent à rendre à la terre au-delà de ce qu'elles en ont tiré ; mais les excréments solides et liquides des animaux leur unissent des principes solubles, qui les remettent, à cet égard, probablement au-dessus de ce qu'elles pourraient être à l'époque la plus favorable de leur végétation.

Quoiqu'il en soit, les cultivateurs doivent faire tous leurs efforts pour employer en litière le plus de paille possible : c'est toujours pour eux un mauvais calcul que de la vendre.

Le fumier fabriqué avec des pailles de blé carié ou charbonné porte la maladie dans les champs mêmes semés avec des blés chaulés ; ce qui peut faire croire à quelques personnes que le chaulage du blé n'est pas un moyen aussi certain qu'on le croit de préserver de la carie.

#### Emploi du sel pour les animaux.

Quelque salubre que soit la méthode d'associer le sel à la nourriture des bestiaux, on hésite encore à l'adopter.

Le goût que les animaux ont pour le sel est un des appâts dont le sauvage s'est servi avec avantage pour les surprendre à la chasse ; c'est à la faveur de cet appât qu'on les fait revenir des bois, qu'on s'en fait aimer et suivre. Les brebis lèchent les murs et

rongent tous les corps imprégnés de sels, pour donner du ton à leurs estomacs, relever l'action des organes digestifs affaiblis, et les égayer quand elles sont tristes.

Les propriétés bien connues du sel sont de développer par les saveurs des substances avec lesquelles il est mêlé, d'activer la circulation du sang, de tendre la fibre, de donner du ton aux viscères, de soutenir et d'augmenter les forces vitales, que seraient dans le cas d'affaiblir l'inconvénient d'une nourriture déféctueuse, ou l'influence d'une atmosphère humide.

Le sel n'est pas seulement un préservatif des maladies des animaux. On en donne aux mâles avant de saillir, ou lorsque leur température s'affaiblit; c'est un assainissement qui fortifie leur constitution. Une vache à laquelle on donne un peu de sel donne un lait plus crémeux et un engrais puissant.

Il y a trois manières d'administrer le sel aux bestiaux: 1o. en nature; 2o. mêlé avec les fourrages; 3o. dissous dans leur boisson; mais cette dernière méthode pourrait entraîner des inconvénients si on n'était pas extrêmement réservé sur la quantité, parce que l'animal dans la soif prendrait du sel outre mesure: il faut donc que l'eau soit simplement assaisonnée et non salée, surtout quand elle est par sa nature fade et lourde; une once est suffisante pour un seau d'eau. Il est facile à tout le monde de déduire des propriétés que nous venons d'attribuer au sel, qu'il est nuisible dans les maladies inflammatoires, qu'il en faut être très économe pour les jeunes animaux, dont déjà le sang bouillant dans les veines a une grande disposition à s'échauffer.

En suspendant le sel dans des sacs à la portée de l'animal, il peut, en léchant les sacs, y déposer nécessairement de la salive, d'autant plus abondamment que cette sécrétion est excitée par l'irritation des glandes salivaires; celui qui succède au premier léche avec le sel la salive de celui qui précède, et ainsi de suite: en sorte que dans le nombre de ces animaux il doit y en avoir qui aient le germe des maladies contagieuses ou un vice dans les humeurs; alors le mal gagne et attaque le troupeau entier.

Il convient donc de substituer à la méthode de donner le sel en masse dans les écuries et les étables celle de le mêler avec le fourrage, et au moment de le servir, quand il est de médiocre qualité, parce qu'il sert on même temps à l'améliorer et à le conserver; mais lorsqu'il est bon, il vaut mieux le distribuer aux bestiaux après en avoir secoué la poussière, avec la précaution de dissoudre le sel dans l'eau, et d'en asperger la surface.

#### Bibliographies.

Méthode de plain-chant, par Etienne Legaré, maître-chantre à la Basilique Notre-Dame de Québec.—J. A. Langlais, libraire-éditeur.

Cet ouvrage, fruit de longues études et de recherches de la part de M. Legaré, peut être d'une grande utilité à ceux qui désirent apprendre le plain-chant. On jugera de l'importance de ce volume par la table des matières contenues dans cette nouvelle méthode simplifiée: Observations préliminaires et méthode.—I. Des signes en usage dans le plain-chant, des notes, de la portée, des clefs, valeur des notes, des barres, du guidon, des accidentés.—II. De la lecture du plain-chant, de la gamme, du ton et du demi-ton, de l'usage des accidentés, du bé-mol, du dièse, du bécarre, des intervalles, des exercices con-joints et intervalles, résumé analytique des intervalles, du

chant des paroles, exercices sur l'application des voyelles, exercices sur l'application des paroles aux notes.—III. Des modes ou ton du plain-chant, notes essentielles de tous les tons réguliers, tableau des quatorze modes, l'emploi du *si bémol*, manière de distinguer les tons, remarques sur le chant de psaumes, de la tenue, aux fêtes solennelles, Fériales (intonation).

Cet ouvrage a été publié avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec. On peut se le procurer au prix de 15 centins l'exemplaire, \$1,50 la douzaine, brochée; 30 centins l'exemplaire relié. S'adresser à M. J. A. Langlais libraire-éditeur, rue St-Joseph, à St Roch de Québec.

Fête nationale des Canadiens-français célébrée à Windsor, Ontario, le 25 juin 1883, par N.-E. Dionne, rédacteur-en-chef du *Courrier du Canada* et du *Journal des Campagnes*.

Sous ce titre, nous venons de recevoir un volume de 152 pages. C'est un compte-rendu complet de cette fête nationale des Canadiens-français célébrée pour la première fois dans la Province d'Ontario. Ce qui s'y est passé méritait assurément d'être inscrit dans les annales de notre histoire Canadienne-française, et nous félicitons M. le Dr Dionne d'avoir eu l'idée de mettre en volume l'intéressant compte-rendu qu'il en avait fait dans le *Courrier du Canada*, car ce sera toujours un plaisir nouveau que de lire les remarquables discours qui y ont été prononcés par les hommes les plus marquants de notre pays. Ce volume est en vente au Bureau du *Courrier du Canada*. Prix: 15 centins l'exemplaire.

#### Choses et autres.

*Le fumier avec addition de phosphate et potasse.*—Un cultivateur du Club agricole d'Elmira, aux Etats-Unis, a acquis, par l'expérience qu'il en a faite, la certitude que dix voyages de fumier avec addition de 1/2 valeur de \$5 ou phosphate et potasse par acre de terre, valent plus que vingt-cinq voyages de fumier ordinaire, car le plus souvent ce dernier ne renferme aucune de ces substances.

*Soins à donner aux instruments d'agriculture.*—Rien sur une ferme de quelque importance n'occasionne des pertes plus considérables que le manque de soins à l'égard des instruments en usage pour les différents travaux de la culture.

On peut considérablement diminuer ces pertes en observant les règles suivantes quant à la bonne tenue de ces instruments. D'abord si le cultivateur possède un certain nombre d'instruments, il doit avoir une bâtisse spéciale pour les y déposer, et dans cette bâtisse tout doit être arrangé de manière à ce que chaque instrument ait sa place particulière; et en les y plaçant chaque fois qu'il n'aura plus besoin de s'en servir, le cultivateur doit soigneusement les visiter afin de s'assurer s'il n'y a rien de cassé dans chaque instrument, et s'il y a des réparations à faire, il doit en prendre note afin de les exécuter à ses premiers moments de loisir.

Aucun outil ne devra être entré dans un état de malpropreté dans la bâtisse. Quelques minutes seulement suffiront pour les nettoyer, et de cette manière le cultivateur empêchera le fer de rouiller et ce qui est en bois de se briser. Toutes les parties polies des instruments devront être huilées afin d'empêcher la rouille.

Avec ces soins le cultivateur sera toujours certain de trouver ses outils en bon ordre, au moment de s'en servir.

Toutes les parties en bois des instruments d'agriculture doivent être pointurées une fois par année, et deux fois si ces instruments sont souvent en usage; on peut exécuter ce travail les jours de mauvais temps. La peinture ne conserve pas seulement le bois, mais l'empêche de se fendiller.

*Couvrir les plants de fraisiers.*—Si l'on tient à la conservation des plants de fraisiers, il est absolument nécessaire de les couvrir avant que le terrain ne soit tout-à-fait gelé. Tout ce qui sert à couvrir le terrain doit être entièrement exempt de graines. Les fûtes de pommes de terre peuvent avantageusement être employées comme couvertures; ces fûtes, par leur décomposition, aident à la bonne végétation des plants, le printemps suivant. On peut avantageusement se servir de fougères de blé d'Inde pour couvrir les plants de fraisiers. La paille n'est d'aucune valeur comme couverture, parce qu'ordinairement elle contient une trop grande quantité de graines nuisibles. Il est absolument nécessaire de couvrir les plants de fraisiers, pour empêcher que la gelée ou le dégel ne détruise leurs racines.



## RECETTES

*Moyens de se prémunir contre la falsification de la cire blanchie.*

En comparant la cire blanche pure, surtout à l'état de cierges fabriqués, avec de la cire où l'on a fait entrer d'autres substances, il est facile de reconnaître la fraude. Le cierge de cire pure est pâteux, ductible et malléable pour peu qu'on le chauffe. Le cierge qui a du suif gras se les doigts et exhale une odeur nauséabonde très-reconnaissable. Le cierge qui contient beaucoup de stéarino ou de paraffine est farineux, ce que l'on remarque lorsqu'on en presse un morceau sous les doigts; il se casse facilement quand on le frappe ou qu'on le laisse tomber.

Pour connaître exactement la proportion des substances diverses qu'on a fait entrer dans la cire, il faut recourir à une série nombreuse d'expériences chimiques, qui exigent un laboratoire et un grand nombre de réactifs, ce qui entraînerait d'assez fortes dépenses; mais on peut, à l'aide de quelques opérations très-faciles, arriver à une connaissance approximative du degré de mélange.

Ainsi, lorsqu'il s'agit d'un cierge, on en met une tranche dans un verre d'eau avec un peu de potasse. La potasse dissout les résines, le suif et les autres matières grasses, et laisse la cire intacte. En ayant soin de peser la tranche de cire avant et après l'opération, la différence de poids indique la quantité de résine ou de graisse animale qu'elle renferme. Pour découvrir la falsification par les résines, on n'a qu'à jeter un morceau de cire dans l'eau bouillante; les os calcinés et les substances terribles sont précipités au fond du vase. Le même procédé peut s'appliquer pour reconnaître s'il y a de l'amidon, de la fécula ou de la farine; on trouvera ces matières précipitées en partie au fond du récipient; si l'on met un peu d'iode dans le liquide, il se colorera en bleu.

Quoique le degré de fusion ne donne pas sur les proportions du mélange des matières étrangères avec la cire des notions aussi exactes que l'ont prétendu quelques chimistes, cependant on peut recourir utilement à ce procédé. De nombreuses expériences ont donné les résultats suivants :

La cire à 33°; la cire végétale, à 40°; la paraffine, de 43 à 44°; la cire jaune d'abeilles, de 60 à 64°; la cire blanchie d'abeilles, de 65 à 70°.

Plus il y a de graisse mélangée avec la cire, plus le degré de fusion s'abaisse; on peut ainsi arriver à une connaissance approximative de la quantité de mélange.

*Comment on obtient de très gros oignons.*

En automne, on choisit les oignons les plus beaux et les plus sains, on les place ensuite et on les tient, pendant tout l'hiver, dans un petit sac que l'on suspend à côté d'un poêle dans lequel on fait du feu à peu près tous les jours. Ainsi traités, les oignons se dessèchent presque complètement. Au printemps suivant, on les plante dans une bonne terre bien préparée, bien fumée. Ces oignons poussent sans difficulté, mais pendant leur végétation, ils ne donnent que des feuilles et ne développent pas de tiges; d'où il résulte que le produit de cette culture consiste en un oignon d'un volume extraordinaire dont le poids atteint souvent une livre et même davantage. — *Revue d'économie rurale.*

## DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

PROVINCE DE QUEBEC, }  
District de Kamouraska. }

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la Société qui existait ci-devant, entre les soussignés, comme marchands en la Ville de Fraserville, dans le dit district, sous les noms et raison de "Chonard & Rivard," a été dissoute de consentement mutuel le huitième jour de novembre courant.

MICHEL CHENARD,  
GILBERT RIVARD.

Fraserville, le 15 novembre 1883.

29 novembre 1883.

## DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

AVIS est par le présent donné que la Société qui existait ci-devant entre Edouard Chapleau et Joseph Chapleau est dissoute, de consentement mutuel, depuis le 1er octobre dernier.

Le commerce se continuera par Edouard Chapleau seul.

EDOUARD CHAPLEAU.  
JOSEPH CHAPLEAU.

St Paschal, 15 novembre 1883.

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC, }  
District de Kamouraska. }

COUR SUPÉRIEURE.

Le vingt-et-un novembre mil huit cent quatre-vingt trois.  
No. 553.

DAVID TALBOT, cultivateur de la paroisse de St Georges de Cacouna,

Demandeur,

vs.  
CHARLES BRILLANT, cultivateur et DAME HORTENSE SIROIS, son épouse, ci-devant demeurant au dit lieu de Cacouna et maintenant aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeurs.

ATTENDU qu'il appert par le rapport de J. B. Roy, huissier exploitant en cette cause, écrit au dos du bref de sommation en icelle cause, que les défendeurs ne peuvent être trouvés dans le district de Kamouraska et qu'ils ont laissé leur domicile dans la Province de Québec, il est ordonné par le protonotaire de cette cour, sur requête présentée ce jour de la part du Demandeur, que par avertissement à être publié deux fois en français dans la *Gazette des Campagnes*, papier-nouvelles publié à Ste Anne de la Pocatière, dans le dit District de Kamouraska, et deux fois en anglais dans le *Daily Telegraph*, journal publié à Québec, les dits défendeurs soient appelés à comparaitre en cette cause sous deux mois de la dernière insertion du dit avertissement, et, qu'à défaut par eux de ce faire, il soit permis au demandeur de procéder contre les dits défendeurs comme dans une cause par défaut.

J. G. PELLETIER,  
P. C. S.

Fraserville, 22 novembre 1883.

Vraie Copie,

J. ELZ. FOULIOT,

Proc. Demandeur.

29 novembre 1883.



## CANAUX DU SAINT LAURENT.

## AVIS AUX ENTREPRENEURS.

L'ADJUDICATION des travaux à l'entrée supérieure du canal Cornwall, et de ceux à l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat, qui devait avoir lieu le 13me jour de novembre prochain, est inévitablement remise aux dates ci-dessous :

Les soumissions seront reçues jusqu'à mardi, le quatrième jour de décembre prochain.

Les plans, devis, etc., pourront être examinés aux endroits déjà mentionnés des et après mardi le vingtième jour de Novembre.

Pour les travaux à la tête du canal des Galops, les soumissions seront reçues jusqu'à mardi le dix-huitième jour de Décembre. Les plans et devis, etc., pourront être examinés aux endroits déjà mentionnés des et après Mardi le quatrièmè jour de décembre.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,  
Secrétaire,

Département des Chemins de fer et Canaux, }  
Ottawa, 20 octobre 1883.

8 novembre 1883.